

A.S.GERARDMER CANOE KAYAK

PRISE DE LICENCE 2025 - ADULTES ***CANOE-KAYAK-DRAGON BOAT-PADDLE***

LICENCE VALABLE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

SAISIE PAR : LE :

Pièces à fournir pour un dossier complet : **(Aucun dossier ne sera accepté si incomplet)**

- Feuille de prise de licence
- Règlement (chèques, espèces, virement, bons CAF, Chèques vacances)
- Assurance complémentaire remplie et signée que vous choisissiez ou non de la souscrire
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du Canoë-kayak et disciplines associées en compétition et loisir ou, pour un renouvellement, le questionnaire santé si le certificat médical précédent a moins de 3 ans

Licencié(e)

Nom : Prénom :
Date de naissance :/...../.....
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Portable :
E-MAIL :@.....

Je soussigné(e),

1/ Atteste avoir remis un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Canoë-kayak et disciplines associées en compétition et loisir ou le questionnaire santé si mon précédent certificat médical a moins de 3 ans.

2/ Déclare avoir pris connaissance de la feuille d'information jointe et du règlement intérieur et en accepter les termes

3/ Décharge le club de toute responsabilité en cas d'accident survenant dans le cadre d'une pratique individuelle.

4/ Autorise la prise de vue et la divulgation de l'image sur laquelle j'apparais, ceci, sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel) dans le cadre de la communication de l'association AS Gérardmer CK*.

5/ Avoir pris connaissance de la notice individuelle dommages corporels, et avoir complété le bordereau au bas de celle-ci.

*Rayé si refus

Date et signature, précédé de la mention lu et approuvé :

A.S.GERARDMER CANOE KAYAK

TARIFS 2025

Cartes Canoë+ (compétitions/stages/loisirs)

Saison 2025

Licence valable du 1^{er} janvier au 31 décembre

1991 / 2006
90 et avant

Senior
Vétéran

} **128€** (dont 64€ de part
fédérale* et 64€ de part
club)

*La part fédérale est la somme que reverse le club à la Fédération Française de Canoë Kayak après la saisie de la licence, la part club est la somme restant au club.

Ce tarif comprend :

- Participation aux séances école de pagaie, groupes compétition et loisir
- Utilisation du matériel club en accès libre (matériel de compétition sur avis des cadres) sur les horaires d'ouverture
- Accès aux locaux (vestiaires, toilettes, salle de réparation)
- Déplacements sur les compétitions selon le calendrier annuel club
- Invitation aux stages

Assurance complémentaire (IA sport+) optionnelle

12.80€

Remise Famille (même foyer fiscal)

-5€ pour la 2^{ème} licence, **-10€** pour la 3^{ème} puis **-10€** sur chaque licence supplémentaire

Remise licenciés autres clubs ASG

Si vous possédez une licence dans un autre club AS Gérardmer vous bénéficiez d'une remise de **10€**

Présentez une copie de votre licence

(à compléter pour faciliter le travail administratif)	Exemple 1	Exemple 2	Vous
Montant de la cotisation	128	128	
Assurance complémentaire	non	+12.80	
Remise famille	-5€	non	
Remise ASG	non	-10	
Total	123	132.80	

Règlement

Chèque Bancaire Chèque Postal Autre (précisez)

N° du chèque : Montant :

Virement

Espèces